## DIRECTIVES D’ELEVAGE

de la Commission Technique d’Elevage de l’AFBAM

###  DEPISTAGE DE LA DYSPLASIE de HANCHES

-  Avant mise à la reproduction, faire pratiquer les radios de dépistage à partir de l’âge d’un an selon le protocole FCI et la lecture officielle du Club sur les reproducteurs LOF ou importés. Pour les reproducteurs adultes importés disposant déjà d’une lecture officielle de leur pays d’origine, transmettre les résultats au Club.

-  N’utiliser que des reproducteurs testés dysplasie A, B ou C (seuls reconnus par le Club et la S.C.C. suivant les grilles de sélection)

-  Privilégier autant que possible le mariage de chiens A et B entre eux.

-  Un chien C devra être marié avec un chien A.

### DEPISTAGE DES TARES OCULAIRES

* Avant mise en reproduction, faire dépister les maladies oculaires à partir de l’âge de 1 an par un vétérinaire ophtalmologiste agréé S.C.C. sur les reproducteurs LOF ou importés. Pour les reproducteurs adultes importés disposant déjà d’un dépistage des MHOC officiel de leur pays d’origine, transmettre les résultats au Club.
* Exclure de la reproduction les chiens atteints de tares oculaires, sauf si l’on peut ne produire que des porteurs en utilisant les tests génétiques..
* Pratiquer les tests génétiques pour l’Anomalie de l’Oeil du Colley (AOC), la cataracte héréditaire (HSF4), l’Atrophie Progressive de la Rétine (APR-prcd)
* Ne marier les chiens porteurs qu’avec des chiens sains.

### DENTS

* Eviter de marier deux chiens avec des manques de dents (PM1 ou PM2)

### DEPISTAGE DES AUTRES MALADIES

* Pratiquer les tests génétiques pour la Sensibilité médicamenteuse (MDR1), la Myélopathie dégénérative (DM)
* Ne marier les chiens porteurs qu’avec des chiens sains.

### ROBE

- Mariages merles x merles interdits.

### DE FAÇON GENERALE

- Soustraire de la reproduction un chien qui transmettrait des tares génétiques, quelles qu'elles soient.

- Ne pas faire reproduire une lice avant l’âge de 15 mois et les deuxièmes chaleurs ;

-  Interdiction de faire saillir une chienne à partir de son 9ème anniversaire ;

-  Pas plus de 3 portées en 2 ans sur une même chienne ;

-  Pas plus de 8 portées dans la vie de la chienne

-  Tester ses reproducteurs au niveau caractère et sociabilité (Test de Caractère du Club ou CSAU).

- Encourager ses clients à adhérer au Club de race et les informer de ces présentes directives au moment de la remise du carnet d’élevage / notice d’information livrée à la vente du chiot.

-  S’astreindre à une sportivité exemplaire à quelque manifestation que ce soit où l’élevage est présent ou représenté, à un comportement et des propos loyaux envers l’AFBAM, ses juges où ses représentants.